

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

P001349_3 - Schiever_Magny

Construction d'ombrières photovoltaïques sur le site de l'entrepôt frais et surgelés Schiever sur la commune de Magny.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ANCIENS ETS G.SCHIEVER ET FILS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Vincent PICQ

Directeur Général

RCS / SIRET

4 2 5 9 2 0 3 5 2 0 0 1 2 6

Forme juridique SA à directoire

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° 30 Ouvrages de production d'électricité à partir d'énergie solaire	Le projet correspond à un ensemble de modules photovoltaïques installés sur des ombrières de parking, d'une puissance totale de 0,766 MWc.
N°39a Travaux, constructions et opérations d'aménagement	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'installation d'une centrale photovoltaïque en ombrières positionnées sur l'ensemble du parking du centre commercial.

La puissance totale projetée de la centrale est de 765,6 kWc. En plus des structures, seront installés sur le site :

- 1 postes de décompte pour raccordement sur le réseau privé du site
- 1392 modules photovoltaïques reposant sur
- une charpente métallique

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'installation et l'exploitation d'une centrale en ombrières de parking produisant de l'électricité à base de l'énergie radiative du soleil (photovoltaïque).

Ce projet aura une vocation d'autoconsommation - permettre de consommer directement au sein du centre commercial une partie de l'énergie produite

Les ombrières implantées sur les places de parkings existantes permettront d'assurer une protection des biens et des personnes face aux aléas climatiques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'implantation de la centrale photovoltaïque nécessite les aménagements suivants :

- Préparation du terrain en vue de l'installation des structures (bornage géomètre, balisage, ...)
- Retrait des éléments présents sur l'emprise du site - les arbres seront replantés en périphérie de site, les candélabres seront remplacés par un éclairage spécifique en sous-face des ombrières
- Réalisation des tranchées pour les câbles électriques, rebouchées ensuite pour retrouver le même revêtement que le parking
- Création des fondations des dispositifs de fixation des panneaux photovoltaïques, pose des piliers de support et ancrage par béton, ensuite recouvert d'asphalte (même revêtement que le parking)
- Montage des structures et installation des modules photovoltaïques,
- Mise en place de locaux techniques (postes de décompte et de livraison),
- Pose des onduleurs en hauteur au niveau des ombrières,
- Raccordement électriques entre les onduleurs et les postes électriques.

Pour permettre la continuité de l'activité du parking, un phasage progressif (zones de travaux qui évoluent à l'avancement) sera réalisé entre les prestataires et le propriétaire du site.

Pour assurer la sécurité de tous les usagers, le balisage et marquage des zones de travaux ou encore des sens de circulation sera encadré par un bureau de contrôle spécialisé, et sera de la même manière évolutive selon l'avancement des zones de travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'énergie produite par les panneaux photovoltaïques est distribuée pour une partie en autoconsommation au centre commercial, et pour une autre partie sur le réseau ENEDIS.

La maintenance réalisée peut-être :

- Préventive : 1 à 2 passages par année pour certaines prestations de suivi pré-établies (état visuel des câblages et fixations, reprise serrages, ...)
- Curative : en cas de matériel défectueux (panneaux, câbles, transformateurs ...), les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur minimale/maximale de la construction	2m80 / 6m00
Superficie du projet (structure + panneaux)	0,361 ha
Surface d'emprise des locaux techniques	20 m ²
Occupation au sol (massifs isolés pour implantation des poteaux d'ombrières)	50 m ²
Superficie du terrain d'assiette (ensemble des parcelles concernées)	18,3772 ha
Puissance électrique	765,6 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Entrepôt frais et surgelés Schiever
Zac des Champs de la porte -
89200 Magny

Références cadastrales:

ZC 41
ZC 42
ZC 43
ZC 44

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 59' 33" 63 Lat. 47° 30' 26" 92

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ZC ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Magny

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	non - ZNIEFF 1 à 390m.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Zone Spéciale de Conservation – Site d'Intérêt Communautaire à 3,06 Km
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le réseau d'eaux pluviales est déjà existant et dimensionné. On ajoute pas de quantité d'eau, en revanche des descentes régulières seront disposées pour lisser les quantités d'eau absorbées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La technique de construction par massifs isolés n'induit pas de matériaux de terrassement excédentaires. La création de tranchée n'induit pas non plus de matériaux excédentaires puisque la terre sera utilisée pour les refermer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Il s'agit d'un parking d'activité déjà existant. Le projet correspondant à la création d'ombrières de parking, il s'installe sur un site déjà fortement anthropisé, et permet de ne pas empiéter sur un territoire naturel tout en assurant une production d'énergie nouvelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La construction engendrera une légère augmentation du trafic en phase travaux, mais qui sera limitée en volume et en temps par la mise en place d'un phasage spécifique permettant la continuité de l'activité du parking sur une partie définie à l'avance avec l'exploitant du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Seules des nuisances sonores liées à la phase chantier sont envisagées (trafic, déchargement et montage du matériel).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Un éclairage sera disposé en sous-face des ombrières en remplacement de l'éclairage par candélabres existants. Cet éclairage sera dimensionné pour correspondre aux normes réglementaires et ensemble des prescriptions de sécurité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est situé sur un site fortement anthropisé, et n'aura donc pas de conséquence sur le patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale puisqu'il s'inscrit dans une démarche de valorisation d'espace fortement anthropisé, aux risques maîtrisés.

Le projet n'a, à notre sens, aucun impact majeur sur l'environnement proche ou lointain de par la nature des terrains, leur exploitation et leur emplacement géographique et s'intègre complètement dans l'environnement local.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Avallo

le,

10/05/2022

Signature

Thibaut MAES
Directeur Technique
DDI - Direction Technique et Urbanisme
Groupe SCHIEVER